

Montpellier, le

«Titre_long_desti»
«Nom_long_etab»
«Adresse1_desti»
«Adresse2_desti»
«Code_postal_desti»«Ville_desti»

Pôle départemental de la solidarité
Direction des personnes âgées
Service autorisation tarification
Dossier suivi par : «Prenom_agent» «Nom_agent»
Références 09at--«Code_etablissement»-«Initiales_agent»
Téléphone : «Tel_agent»
Télécopie: 04.67.67.76.60

LR-AR

Objet : demande de pièces complémentaires dans le cadre du budget prévisionnel 2010

«Titre_long_desti»,

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatives à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services médico-sociaux et des unités de soins de longue durée, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir, en complément de votre envoi du....., les pièces suivantes :

- un rapport budgétaire justifiant les dépenses et les recettes,
- le classement des personnes accueillies par groupes iso-ressources avec noms, prénoms, date de naissance et domicile de secours
Nota bene : cette liste doit impérativement correspondre à la répartition des résidents par GIR retenue dans le cadre des propositions budgétaires.
- le tableau des effectifs du personnel faisant apparaître le nombre prévisionnel des emplois par grade ou qualification.
Nota bene : ce tableau devra détailler les effectifs en veillant à préciser les ETP ainsi que les rémunérations et charges de chacune des catégories suivantes : aides soignants, ASH, lingères, veilleurs de nuit, agents d'entretien, personnels de cuisine, remplacements par fonctions, emplois aidés (CAE, CES et CEC). Ceci, afin de pouvoir étudier ce tableau au regard des tâches effectuées dans votre établissement
- le tableau prévisionnel de remboursement des emprunts,
- le détails des charges et produits prévus au titre de l'exercice 2009 conformément à l'arrêté du 12 novembre 2004 relatif au plan comptable M22 ,

De plus, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre les pièces complémentaires suivantes nécessaires à la tarification de votre structure :

- le nombre de résidents incontinents lourds ainsi que celui d'incontinents légers afin d'étudier le niveau de dépendance global pris en charge au sein de votre établissement,
- l'état des immobilisations et des amortissements au 31/12/2009,

la présentation des comptes classés par groupes fonctionnels en distinguant les reconductions des mesures nouvelles conformément au cadre normalisé de présentation du budget prévisionnel des établissements relevant du I de l'article L312-1 du CFAS.

la répartition des comptes par section d'imputation tarifaire hébergement et dépendance

Pour les établissements pluri-budgets

le tableau de répartition des charges et produits communs entre budget principal et budgets annexes.

Pour les établissements sous convention tripartite

Les objectifs prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire 2010.

Je vous prie d'agréer, «Titre_long_desti», l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de service autorisation tarification

Dominique Carlier